



Association québécoise
du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL

LE TRAITEMENT DES TRAVAILLEURS EN LOISIR MUNICIPAL

Mise à jour : Décembre 2013

Table des matières

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	2
POPULATION DE 0 À 9 999 HABITANTS – NIVEAU 1 : CADRE SUPÉRIEUR	4
POPULATION DE 0 À 9 999 HABITANTS – NIVEAU 2 : CADRE OU PROFESSIONNEL	5
POPULATION DE 0 À 9 999 HABITANTS – NIVEAU 3 : TECHNICIEN.....	6
POPULATION DE 10 000 À 29 999 HABITANTS – NIVEAU 1 : CADRE SUPÉRIEUR	7
POPULATION DE 10 000 À 29 999 HABITANTS – NIVEAU 2 : CADRE OU PROFESSIONNEL	8
POPULATION DE 10 000 À 29 999 HABITANTS – NIVEAU 3 : TECHNICIEN.....	9
POPULATION DE 30 000 À 49 999 HABITANTS – NIVEAU 1 : CADRE SUPÉRIEUR	10
POPULATION DE 30 000 À 49 999 HABITANTS – NIVEAU 2 : CADRE OU PROFESSIONNEL	11
POPULATION DE 30 000 À 49 999 HABITANTS – NIVEAU 3 : TECHNICIEN.....	12
POPULATION DE 50 000 À 99 999 HABITANTS – NIVEAU 1 : CADRE SUPÉRIEUR	13
POPULATION DE 50 000 À 99 999 HABITANTS – NIVEAU 2 : CADRE OU PROFESSIONNEL	14
POPULATION DE 50 000 À 99 999 HABITANTS – NIVEAU 3 : TECHNICIEN.....	15
POPULATION DE 100 000 HABITANTS ET PLUS – NIVEAU 1 : CADRE SUPÉRIEUR.....	16
POPULATION DE 100 000 HABITANTS ET PLUS – NIVEAU 2 : CADRE OU PROFESSIONNEL	17
POPULATION DE 100 000 HABITANTS ET PLUS – NIVEAU 3 : TECHNICIEN	18
ANNEXE A – RECOMMANDATIONS POUR UNE ÉVENTUELLE RÉÉDITION DE L'ÉTUDE	20

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats de l'enquête sur les travailleurs en loisir municipal du Québec portant spécifiquement sur leur traitement salarial et leurs conditions de travail. Cette recherche a été effectuée au cours du printemps 2013 auprès de l'ensemble des membres de l'AQLM. Il s'agit de la quatrième édition de cette enquête sur le traitement des travailleurs en loisir. L'AQLM avait pris l'initiative de sonder ses membres sur leurs conditions de travail à chaque deux ans, dès 2003. Or, après les éditions 2003, 2005 et 2007, l'exercice n'avait pas été refait. C'est lors d'une enquête sur le portrait des travailleurs en loisir municipal, menée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire, que des questions ont été reprises à cette fin.

Les professionnels en loisir municipal pouvaient compléter le questionnaire en ligne au https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/biqw028a?owa_nom_questionnaire=Portrait_travailleurs_AQLM&owa_nquestionnaire=4470. L'AQLM remercie d'ailleurs les 383 répondants qui ont pris de leur temps pour répondre au questionnaire.

En terminant, prenez note que l'AQLM est disposée à prendre en considération vos commentaires et vos suggestions (questions, informations, type de rapport, traitement de l'information, etc.) dans le but d'améliorer le produit final d'une nouvelle enquête. Vous pouvez communiquer directement avec l'Association au numéro de téléphone : 514-252-5244 ou par courriel : infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca.

En espérant que cet outil saura vous être utile. Bonne lecture !

Le rapport a été préparé par le Laboratoire en loisir et vie communautaire, sous la supervision de Marc-André Lavigne, Ph.D., professeur au Département d'études en loisir, culture et tourisme.

L'équipe tient à souligner la contribution exceptionnelle de Jocelyn Garneau, étudiant au baccalauréat en loisir, culture et tourisme, dans la compilation des résultats de cette étude.

MÉTHODOLOGIE

Le questionnaire d'enquête a été accessible à tous les membres de l'Association québécoise du loisir municipal durant la période s'étendant du mois d'avril au mois de juin 2013. Au cours de cette période, l'Association québécoise du loisir municipal diffusait périodiquement un message à ses membres et partenaires, par l'intermédiaire du courrier électronique, pour les inviter à se rendre à l'adresse Internet indiquée afin de compléter le questionnaire. Au total, 412 questionnaires ont été complétés, dont 383 ont été retenus pour leur validité.

Les résultats de cette enquête sont traités en fonction de deux variables discriminantes : la taille de la population et le niveau d'emploi.

Taille de la population :

0 à 9 999 habitants
10 000 à 29 999 habitants
30 000 à 49 999 habitants
50 000 à 99 999 habitants
100 000 habitants et plus

Niveau d'emploi :

Cadre supérieur
Cadre ou professionnel
Technicien

À des fins de comparaison, le niveau d'emploi est repris des versions antérieures de l'enquête et ses trois catégories se définissent ainsi :

- A. Cadre supérieur : directeur du service de loisir, culture et vie communautaire d'une ville ou d'un arrondissement (directeur adjoint).
- B. Cadre ou professionnel : chef de division, régisseur, directeur par champ d'intervention ou d'un équipement majeur, conseiller, adjoint au directeur, coordonnateur.
- C. Technicien : animateur, technicien, agent de développement ou de projet.

Les questions qui ont été utilisées dans le cadre de la présente étude portaient sur les variables suivantes :

- ❖ Le statut d'emploi;
- ❖ Le milieu;
- ❖ Le salaire brut actuel et antérieur;
- ❖ Les années d'expérience professionnelle selon différents critères;
- ❖ Le nombre d'heures de travail par semaine;
- ❖ La politique du temps supplémentaire;
- ❖ Les avantages sociaux;
- ❖ L'adhésion à un syndicat municipal.

Les questions suivantes, qui avaient été utilisées lors des versions précédentes du questionnaire, n'ont pas fait partie de la présente version du questionnaire :

- ❖ Les augmentations salariales annuelles (qui ont plutôt été calculées au lieu de demandées);
- ❖ L'adhésion à diverses associations reliées au monde du loisir municipal.

Ce rapport présente les tableaux des moyennes obtenues par tranche de population et par niveau d'emploi des répondants. De plus, vous trouverez en annexe un index des réponses pour l'ensemble des répondants.

Voici le nombre de répondants par taille de population et par niveau d'emploi. Il est à noter que la représentativité des résultats nécessite un minimum de 30 répondants par catégorie. Dans les cas de moins de 30 répondants, ce qui représente un nombre important de tableaux, les résultats sont à être interprétés avec prudence. Par ailleurs, nous n'avons pas retenu la possibilité de faire des regroupements de données pour augmenter la représentativité d'une catégorie d'information devenant, dans les circonstances, trop larges et ne signifiant peu. Les moyennes présentées, bien qu'ayant une marge d'erreur élevée, demeurent des informations spécifiques à une catégorie d'analyse à titre de tendance et de comparable.

Tableau 1 : Répartition des répondants selon le statut de leur emploi en fonction de la taille de la population de la municipalité desservie.

Population	Cadre supérieur	Cadre ou professionnel	Technicien	Total
0 à 9 999 hab.	25	60	25	110
10 000 à 29 999 hab.	29	36	9	74
30 000 à 49 999 hab.	7	15	5	27
50 000 à 99 999 hab.	7	22	7	36
100 000 hab. et +	16	78	25	119
n/a	5	8	4	17
Total	89	219	75	383

Population de 0 à 9 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 0 à 9 999 habitants	Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi: Permanent	23	Milieu	Villes	24
Contractuel	1		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	1
Moyenne de la population :	5450		Minimum	110
			Maximum	9000
Moyenne du salaire brut en 2012	60 931\$		Minimum	37 000
			Maximum	118 000
Moyenne du salaire brut en 2013	61 826\$		Minimum	38 500
			Maximum	121 000
Moyenne des augmentations salariales:				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		*4,71%	Minimum	0,00%
			Maximum	*14,06%
Moyenne d'années d'expérience:				
a) sur le marché du travail	18,21	Années	Minimum	4
			Maximum	35
b) dans le domaine du loisir	15,56	Années	Minimum	1
			Maximum	35
c) au poste actuel	7,38	Années	Minimum	0
			Maximum	27
Moyenne d'heures de travail par semaine:				
a) prévues par l'employeur	35,94	Heures	Minimum	32,5
			Maximum	40
b) réelles (en moyenne)	41,54	Heures	Minimum	35
			Maximum	50
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	15,79%		Minimum	7,5%
			Maximum	30,8%
Politique du temps supplémentaire				
a) est payé intégralement			0,00%	0
b) est payé partiellement			0,00%	0
c) est remis en congé intégralement			8,00%	2
d) est remis en congé partiellement			52,00%	13
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			40,00%	10
Autres bénéficiaires: (25 répondants)			OUI	NON
Journées de maladie			84,00%	16,00%
Congés mobiles			80,00%	20,00%
Congés sociaux			80,00%	20,00%
Assurances collectives			96,00%	4,00%
Régime de retraite			84,00%	16,00%
Fond de formation / perfectionnement			76,00%	24,00%
Véhicule fourni			4,00%	96,00%
Remboursement automobile (km)			84,00%	16,00%
Frais de congrès			96,00%	4,00%
Congés pour la famille			32,00%	68,00%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres				
		Oui – Association cadre		5
		Oui - Syndicat		0
		Non		19

* **Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% : 5,33% MIN : -0,00% MAX : 18,92%**

Population de 0 à 9 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 0 à 9 999 habitants	Niveau 2 : Cadre ou professionnel				
Statut d'emploi:	Permanent Contractuel	54 5	Milieu	Villes Arrondissements Services centraux Structures intermunicipales	56 - - 4
Moyenne de la population :		4335		Minimum	135
				Maximum	9900
Moyenne du salaire brut en 2012		49 181\$		Minimum	15 738
				Maximum	93 000
Moyenne du salaire brut en 2013		50 181\$		Minimum	16 000
				Maximum	95 000
Moyenne des augmentations salariales:					
a) 2011-2012			----%	Minimum	---%
				Maximum	---%
b) 2012-2013			*2,46%	Minimum	-9,41%
				Maximum	*13,33%
Moyenne d'années d'expérience:					
a) sur le marché du travail		19,75	Années	Minimum	2
				Maximum	37
b) dans le domaine du loisir		16,65	Années	Minimum	1
				Maximum	43
c) au poste actuel		8,68	Années	Minimum	0
				Maximum	36
Moyenne d'heures de travail par semaine:					
a) prévues par l'employeur		35,08	Heures	Minimum	14
				Maximum	40
b) réelles (en moyenne)		39,69	Heures	Minimum	15
				Maximum	50
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		13,47%		Minimum	1,33%
				Maximum	33,93%
Politique du temps supplémentaire (58 répondants)					
a) est payé intégralement				8,62%	5
b) est payé partiellement				5,17%	3
c) est remis en congé intégralement				43,10%	25
d) est remis en congé partiellement				34,48%	20
e) aucune remise, ni en argent ni en congé				15,52%	9
Autres bénéfiques : (59 répondants)					
				OUI	NON
Journées de maladie				93,22%	6,78%
Congés mobiles				69,49%	30,51%
Congés sociaux				83,05%	16,95%
Assurances collectives				89,83%	10,17%
Régime de retraite				67,80%	32,20%
Fond de formation / perfectionnement				69,49%	30,51%
Véhicule fourni				5,08%	94,92%
Remboursement automobile (km)				88,14%	11,86%
Frais de congrès				72,88%	27,12%
Congés pour la famille				23,73%	76,27%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres					
				Oui – Association cadre	8
				Oui – Syndicat	5
				non	47

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
4,00% MIN : -9,41% MAX : 22,22%

Population de 0 à 9 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 0 à 9 999 habitants	Niveau 3 : Technicien		
Statut d'emploi : Permanent Contractuel	17 8	Milieu	Villes 21 Arrondissements - Services centraux - Structures intermunicipales 4
Moyenne de la population :	3437		Minimum 500 Maximum 8 800
Moyenne du salaire brut en 2012	35 219\$		Minimum 18 000 Maximum 69 000
Moyenne du salaire brut en 2013	37 567\$		Minimum 24 000 Maximum 69 000
Moyenne des augmentations salariales :			
a) 2011-2012		----%	Minimum ---% Maximum ---%
b) 2012-2013		*3,06%	Minimum *0,00% Maximum *12,82%
Moyenne d'années d'expérience :			
a) sur le marché du travail	14,71	années	Minimum 0 Maximum 38
b) dans le domaine du loisir	11,36	années	Minimum 0 Maximum 35
c) au poste actuel	5,79	années	Minimum 0 Maximum 28
Moyenne d'heures de travail par semaine :			
a) prévues par l'employeur	34,8	heures	Minimum 28 Maximum 40
b) réelles (en moyenne)	37,84	heures	Minimum 32 Maximum 50
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	9,06%		Minimum 1,33 % Maximum 33,93%
Politique du temps supplémentaire (24 répondants)			
a) est payé intégralement			25,00% 6
b) est payé partiellement			4,17% 1
c) est remis en congé intégralement			83,33% 20
d) est remis en congé partiellement			4,17% 1
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			0,00% 0
Autres bénéfiques : (25 répondants)			OUI NON
Journées de maladie			92,00% 8,00%
Congés mobiles			44,00% 52,00%
Congés sociaux			88,00% 12,00%
Assurances collectives			80,00% 20,00%
Régime de retraite			56,00% 36,00%
Fond de formation / perfectionnement			60,00% 40,00%
Véhicule fourni			0,00% 100,00%
Remboursement automobile (km)			92,00% 8,00%
Frais de congrès			76,00% 24,00%
Congés pour la famille			16,00% 84,00%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			
		Oui – Association cadre	0
		Oui – Syndicat	11
		non	14

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
8,33% MIN : -62,50% MAX : 59,46%

Population de 10 000 à 29 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 10 000 à 29 999 habitants	Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi : Permanent	27	Milieu	Villes	29
Contractuel	1		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :	17 686		Minimum	10 000
			Maximum	26 800
Moyenne du salaire brut en 2012	79 025\$		Minimum	42 000
			Maximum	110 000
Moyenne du salaire brut en 2013	82 446\$		Minimum	58 500
			Maximum	113 000
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		*2,63%	Minimum	-12,75%
			Maximum	*13,63%
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail		24,93 années	Minimum	9
			Maximum	35
b) dans le domaine du loisir		23,66 années	Minimum	7
			Maximum	35
c) au poste actuel		9,76 années	Minimum	1
			Maximum	32
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur		35,96 heures	Minimum	32,5
			Maximum	45
b) réelles (en moyenne)		41,60 heures	Minimum	35
			Maximum	46
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		16,08%	Minimum	5,71%
			Maximum	33,33%
Politique du temps supplémentaire (28 répondants)				
a) est payé intégralement			0,00%	0
b) est payé partiellement			0,00%	0
c) est remis en congé intégralement			17,86%	5
d) est remis en congé partiellement			32,14%	9
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			50,00%	14
Autres bénéfiques : (28 répondants)			OUI	NON
	Journées de maladie		96,43%	3,57%
	Congés mobiles		75,00%	25,00%
	Congés sociaux		92,86%	7,14%
	Assurances collectives		100,00%	0,00%
	Régime de retraite		96,43%	3,57%
	Fond de formation / perfectionnement		85,71%	14,29%
	Véhicule fourni		3,57%	96,43%
	Remboursement automobile (km)		96,43%	3,57%
	Frais de congrès		96,43%	3,57%
	Congés pour la famille		21,43%	78,57%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			Oui – Association cadre	5
			Oui – Syndicat	0
			non	24

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
3,93% MIN : -12,75% MAX : 36,36%

Population de 10 000 à 29 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population :10 000 à 29 999 habitants	Niveau 2 : Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi : Permanent	29	Milieu	Villes	35
Contractuel	7		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	1
Moyenne de la population :	20 304		Minimum	10 000
			Maximum	28 000
Moyenne du salaire brut en 2012	57 339\$		Minimum	36 000
			Maximum	85 000
Moyenne du salaire brut en 2013	59 466\$		Minimum	28 000
			Maximum	85 000
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		*1,30%	Minimum	*-11,11%
			Maximum	*12,73%
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail		19,19 années	Minimum	2
			Maximum	43
b) dans le domaine du loisir		18,14 années	Minimum	1
			Maximum	43
c) au poste actuel		8,14 années	Minimum	0
			Maximum	35
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur		36,19 heures	Minimum	32
			Maximum	40
b) réelles (en moyenne)		39,78 heures	Minimum	34
			Maximum	60
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		9,81%	Minimum	-16,22%
			Maximum	32,35%
Politique du temps supplémentaire (36 répondants)				
a) est payé intégralement			19,44%	7
b) est payé partiellement			11,11%	4
c) est remis en congé intégralement			38,89%	14
d) est remis en congé partiellement			22,22%	8
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			27,78%	10
Autres bénéfiques : (36 répondants)			OUI	NON
	Journées de maladie		97,22%	2,78%
	Congés mobiles		66,67%	33,33%
	Congés sociaux		94,44%	5,56%
	Assurances collectives		91,67%	8,33%
	Régime de retraite		88,89%	11,11%
	Fond de formation / perfectionnement		77,78%	22,22%
	Véhicule fourni		8,33%	91,67%
	Remboursement automobile (km)		94,44%	5,56%
	Frais de congrès		75,00%	25,00%
	Congés pour la famille		27,78%	72,22%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			Oui – Association cadre	5
			Oui – Syndicat	11
			non	20

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
4,18% MIN : -25,00% MAX : 51,35%

Population de 10 000 à 29 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 10 000 à 29 999 habitants	Niveau 3 : Technicien			
Statut d'emploi : Permanent	5	Milieu	Villes	7
Contractuel	4		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	2
Moyenne de la population :	16 999		Minimum	11 000
			Maximum	27 000
Moyenne du salaire brut en 2012	35 411\$		Minimum	10 000
			Maximum	57 000
Moyenne du salaire brut en 2013	38 032\$		Minimum	25 000
			Maximum	59 500
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		*1,71%	Minimum	-7,14%
			Maximum	*11,76%
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail	6,89	Années	Minimum	1
			Maximum	17
b) dans le domaine du loisir	5,83	Années	Minimum	0
			Maximum	13
c) au poste actuel	1,83	Années	Minimum	0
			Maximum	6
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur	33,22	Heures	Minimum	30
			Maximum	35
b) réelles (en moyenne)	36,67	Heures	Minimum	32,5
			Maximum	40
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	10,85%		Minimum	14,29%
			Maximum	25,00%
Politique du temps supplémentaire (9 répondants)				
a) est payé intégralement			55,56%	5
b) est payé partiellement			0,00%	0
c) est remis en congé intégralement			55,56%	5
d) est remis en congé partiellement			0,00%	0
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			11,11%	1
Autres bénéfiques: (9 répondants)			OUI	NON
	Journées de maladie		77,78%	22,22%
	Congés mobiles		44,44%	55,56%
	Congés sociaux		44,44%	55,56%
	Assurances collectives		55,56%	44,44%
	Régime de retraite		55,56%	44,44%
	Fond de formation / perfectionnement		44,44%	55,56%
	Véhicule fourni		0,00%	100,00%
	Remboursement automobile (km)		66,67%	33,33%
	Frais de congrès		22,22%	77,78%
	Congés pour la famille		11,11%	88,89%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres				
		Oui – Association cadre		0
		Oui - Syndicat		6
		Non		3

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
9,00% MIN : -7,14% MAX : 60,00%

Population de 30 000 à 49 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 30 000 à 49 999 habitants	Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi: Permanent	7	Milieu	Villes	7
Contractuel	0		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :	41 643		Minimum	30 500
			Maximum	48 000
Moyenne du salaire brut en 2012	94 500\$		Minimum	85 000
			Maximum	100 000
Moyenne du salaire brut en 2013	97 471\$		Minimum	87 000
			Maximum	107 000
Moyenne des augmentations salariales:				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		3,02%	Minimum	2,00%
			Maximum	4,76%
Moyenne d'années d'expérience:				
a) sur le marché du travail		31,43 années	Minimum	29
			Maximum	35
b) dans le domaine du loisir		32,86 années	Minimum	29
			Maximum	36
c) au poste actuel		14,43 années	Minimum	7
			Maximum	25
Moyenne d'heures de travail par semaine:				
a) prévues par l'employeur		34,21 heures	Minimum	32
			Maximum	35
b) réelles (en moyenne)		41,57 heures	Minimum	38
			Maximum	45
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		21,64%	Minimum	8,57%
			Maximum	31,25%
Politique du temps supplémentaire (7 répondants)				
	a) est payé intégralement		0,00%	0
	b) est payé partiellement		0,00%	0
	c) est remis en congé intégralement		0,00%	0
	d) est remis en congé partiellement		28,57%	2
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé		71,43%	5
Autres bénéfices: (7 répondants)			OUI	NON
	Journées de maladie		85,71%	14,29%
	Congés mobiles		85,71%	14,29%
	Congés sociaux		85,71%	14,29%
	Assurances collectives		100,00%	0,00%
	Régime de retraite		100,00%	0,00%
	Fond de formation / perfectionnement		57,14%	42,86%
	Véhicule fourni		14,29%	85,71%
	Remboursement automobile (km)		57,14%	42,86%
	Frais de congrès		85,71%	14,29%
	Congés pour la famille		42,86%	57,14%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			Oui – Association cadre	2
			Oui - Syndicat	0
			non	5

Population de 30 000 à 49 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 30 000 à 49 999 habitants		Niveau 2 : Cadre ou professionnel	
Statut d'emploi:	Permanent	15	Milieu
	Contractuel	-	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
			15
			-
			-
			-
Moyenne de la population :		39 158	Minimum 30 000
			Maximum 44 863
Moyenne du salaire brut en 2012		65 216\$	Minimum 38 900
			Maximum 87 000
Moyenne du salaire brut en 2013		66 400\$	Minimum 40 000
			Maximum 90 000
Moyenne des augmentations salariales:			
a) 2011-2012		----%	Minimum ---%
			Maximum ---%
b) 2012-2013		1,74%	Minimum -10,67%
			Maximum 6,25%
Moyenne d'années d'expérience:			
a) sur le marché du travail		19,08 années	Minimum 5
			Maximum 33
b) dans le domaine du loisir		20,80 années	Minimum 8
			Maximum 28
c) au poste actuel		9,17 années	Minimum 1,5
			Maximum 22
Moyenne d'heures de travail par semaine:			
a) prévues par l'employeur		37,03 heures	Minimum 32
			Maximum 40
b) réelles (en moyenne)		42,89 heures	Minimum 35
			Maximum 60
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		13,06%	Minimum -12,50%
			Maximum 50,00%
Politique du temps supplémentaire (14 répondants)	a) est payé intégralement		0,00% 0
	b) est payé partiellement		0,00% 0
	c) est remis en congé intégralement		21,43% 3
	d) est remis en congé partiellement		42,86% 6
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé		35,71% 5
Autres bénéfiques : (13 répondants)			OUI NON
	Journées de maladie		84,62% 15,38%
	Congés mobiles		61,54% 38,46%
	Congés sociaux		84,62% 15,38%
	Assurances collectives		100,00% 0,00%
	Régime de retraite		100,00% 0,00%
	Fond de formation / perfectionnement		84,62% 15,38%
	Véhicule fourni		0,00% 100,00%
	Remboursement automobile (km)		92,31% 7,69%
	Frais de congrès		84,62% 15,38%
	Congés pour la famille		53,85% 46,15%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres		Oui – Association cadre	11
		Oui – Syndicat	2
		non	2

Population de 30 000 à 49 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 30 000 à 49 999 habitants	Niveau 3 : Technicien			
Statut d'emploi : Permanent Contractuel	5 -	Milieu	Villes Arrondissements Services centraux Structures intermunicipales	5 - - -
Moyenne de la population :	42 200		Minimum Maximum	30 000 47 000
Moyenne du salaire brut en 2012	49 660\$		Minimum Maximum	44 000 57 000
Moyenne du salaire brut en 2013	50 000\$		Minimum Maximum	45 000 59 000
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012	----	%	Minimum Maximum	---% ---%
b) 2012-2013	0,63	%	Minimum Maximum	-5,77% 5,51%
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail	6,20	Années	Minimum Maximum	5 8
b) dans le domaine du loisir	12,00	Années	Minimum Maximum	7 15
c) au poste actuel	2,40	Années	Minimum Maximum	1 4
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur	35,00	Heures	Minimum Maximum	35 35
b) réelles (en moyenne)	40,60	Heures	Minimum Maximum	35 45
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	12,86	%	Minimum Maximum	8,57% 28,57%
Politique du temps supplémentaire (5 répondants)				
a) est payé intégralement	40,00	%		2
b) est payé partiellement	0,00	%		0
c) est remis en congé intégralement	80,00	%		4
d) est remis en congé partiellement	0,00	%		0
e) aucune remise, ni en argent ni en congé	0,00	%		0
Autres bénéfiques : (5 répondants)			OUI	NON
Journées de maladie			100,00%	0,00%
Congés mobiles			20,00%	80,00%
Congés sociaux			80,00%	20,00%
Assurances collectives			80,00%	20,00%
Régime de retraite			100,00%	0,00%
Fond de formation / perfectionnement			80,00%	20,00%
Véhicule fourni			0,00%	100,00%
Remboursement automobile (km)			100,00%	0,00%
Frais de congrès			60,00%	40,00%
Congés pour la famille			40,00%	60,00%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres				
		Oui – Association cadre		0
		Oui – Syndicat		4
		Non		0

Population de 50 000 à 99 999 habitants – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 50 000 à 99 999 habitants	Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi : Permanent	6	Milieu	Villes	5
Contractuel	1		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	2
Moyenne de la population :	66 301		Minimum	54 000
			Maximum	75 000
Moyenne du salaire brut en 2012	97 054\$		Minimum	88 000
			Maximum	106 000
Moyenne du salaire brut en 2013	98 498\$		Minimum	90 000
			Maximum	108 000
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		1,47%	Minimum	0,00%
			Maximum	2,22%
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail		24,57 années	Minimum	17
			Maximum	33
b) dans le domaine du loisir		25,83 années	Minimum	15
			Maximum	38
c) au poste actuel		7,29 années	Minimum	2
			Maximum	28
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur		34,50 heures	Minimum	31,5
			Maximum	40
b) réelles (en moyenne)		44,57 heures	Minimum	35
			Maximum	55
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		29,26%	Minimum	11,11%
			Maximum	57,14%
Politique du temps supplémentaire				
a) est payé intégralement			0,00%	0
b) est payé partiellement			0,00%	0
c) est remis en congé intégralement			0,00%	0
d) est remis en congé partiellement			66,67%	4
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			33,33%	2
Autres bénéfiques : (6 répondants)			OUI	NON
	Journées de maladie		100,00%	0,00%
	Congés mobiles		33,33%	66,67%
	Congés sociaux		100,00%	0,00%
	Assurances collectives		83,33%	16,67%
	Régime de retraite		100,00%	0,00%
	Fond de formation / perfectionnement		83,33%	16,67%
	Véhicule fourni		0,00%	100,00%
	Remboursement automobile (km)		83,33%	16,67%
	Frais de congrès		100,00%	0,00%
	Congés pour la famille		0,00%	100,00%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres			Oui – Association cadre	2
			Oui – Syndicat	0
			non	5

Population de 50 000 à 99 999 habitants – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 50 000 à 99 999 habitants		Niveau 2 : Cadre ou professionnel	
Statut d'emploi :	Permanent	20	Milieu
	Contractuel	2	Villes
			Arrondissements
			Services centraux
			Structures intermunicipales
Moyenne de la population :		66 532	Minimum 50 000
			Maximum 92 000
Moyenne du salaire brut en 2012		64 310\$	Minimum 13 000
			Maximum 95 000
Moyenne du salaire brut en 2013		68 381\$	Minimum 35 000
			Maximum 96 000
Moyenne des augmentations salariales :			
a) 2011-2012		----%	Minimum ---%
			Maximum ---%
b) 2012-2013		*11,18%	Minimum 0,00%
			Maximum *14,29%
Moyenne d'années d'expérience :			
a) sur le marché du travail		14,65 Années	Minimum 1
			Maximum 35
b) dans le domaine du loisir		15,62 Années	Minimum 1
			Maximum 35
c) au poste actuel		6,41 Années	Minimum 0
			Maximum 24
Moyenne d'heures de travail par semaine :			
a) prévues par l'employeur		33,86 heures	Minimum 31,5
			Maximum 35
b) réelles (en moyenne)		38,86 heures	Minimum 31,5
			Maximum 50
c) % accomplies en dehors des heures de bureau		14,84%	Minimum 0,00%
			Maximum 42,86%
Politique du temps supplémentaire (20 répondants)	a) est payé intégralement		5,00% 1
	b) est payé partiellement		5,00% 1
	c) est remis en congé intégralement		20,00% 4
	d) est remis en congé partiellement		30,00% 6
	e) aucune remise, ni en argent ni en congé		40,00% 8
Autres bénéfiques : (21 répondants)			OUI NON
	Journées de maladie		90,48% 9,52%
	Congés mobiles		76,19% 23,81%
	Congés sociaux		95,24% 4,76%
	Assurances collectives		95,24% 4,76%
	Régime de retraite		95,24% 4,76%
	Fond de formation / perfectionnement		61,90% 42,86%
	Véhicule fourni		4,76% 95,24%
	Remboursement automobile (km)		85,71% 14,29%
	Frais de congrès		76,19% 23,81%
	Congés pour la famille		28,57% 71,43%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres		Oui – Association cadre	8
		Oui – Syndicat	4
		non	9

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% : 11,18% MIN : 0,00% MAX : 90,26%

Population de 50 000 à 99 999 habitants – Niveau 3 : Technicien

Population : 50 000 à 99 999 habitants	Niveau 3 : Technicien			
Statut d'emploi : Permanent	7	Milieu	Villes	7
Contractuel	-		Arrondissements	-
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	-
Moyenne de la population :	52 657		Minimum	50 000
			Maximum	56 600
Moyenne du salaire brut en 2012	48 333\$		Minimum	27 000
			Maximum	65 000
Moyenne du salaire brut en 2013	50 167\$		Minimum	27 000
			Maximum	68 000
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012	----	%	Minimum	----
			Maximum	----
b) 2012-2013	3,32	%	Minimum	0,00
			Maximum	6,52
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail	18,71	Années	Minimum	10
			Maximum	27
b) dans le domaine du loisir	16,43	Années	Minimum	11
			Maximum	25
c) au poste actuel	4,71	Années	Minimum	1
			Maximum	11
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur	33,14	Heures	Minimum	24
			Maximum	35
b) réelles (en moyenne)	34,86	Heures	Minimum	24
			Maximum	40
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	4,95	%	Minimum	0,0
			Maximum	14,29
Politique du temps supplémentaire (5 répondants)				
a) est payé intégralement			40,00%	2
b) est payé partiellement			40,00%	2
c) est remis en congé intégralement			60,00%	3
d) est remis en congé partiellement			40,00%	2
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			0,00%	0
Autres bénéfices: (6 répondants)			OUI	NON
Journées de maladie			83,33%	16,67%
Congés mobiles			50,00%	50,00%
Congés sociaux			100,00%	0,00%
Assurances collectives			100,00%	0,00%
Régime de retraite			100,00%	0,00%
Fond de formation / perfectionnement			66,67%	33,33%
Véhicule fourni			0,00%	100,00%
Remboursement automobile (km)			66,67%	33,33%
Frais de congrès			50,00%	50,00%
Congés pour la famille			33,33%	66,67%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres				
		Oui – Association cadre		0
		Oui - Syndicat		7
		Non		0

Population de 100 000 habitants et plus – Niveau 1 : Cadre supérieur

Population : 100 000 habitants et plus	Niveau 1 : Cadre supérieur			
Statut d'emploi: Permanent	16	Milieu	Villes	13
Contractuel	-		Arrondissements	2
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	1
Moyenne de la population :	376 313		Minimum	108 000
			Maximum	1 200 000
Moyenne du salaire brut en 2012	107 073\$		Minimum	79 000
			Maximum	130 000
Moyenne du salaire brut en 2013	108 940\$		Minimum	85 000
			Maximum	137 000
Moyenne des augmentations salariales:				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		*2,94%	Minimum	*-1,75%
			Maximum	7,06%
Moyenne d'années d'expérience:				
a) sur le marché du travail	28,05	années	Minimum	13
			Maximum	38
b) dans le domaine du loisir	29,63	années	Minimum	13
			Maximum	40
c) au poste actuel	8,19	années	Minimum	1
			Maximum	31
Moyenne d'heures de travail par semaine:				
a) prévues par l'employeur	34,61	heures	Minimum	32,5
			Maximum	35
b) réelles (en moyenne)	44,25	heures	Minimum	35
			Maximum	60
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	27,76%		Minimum	3,70%
			Maximum	71,43%
Politique du temps supplémentaire (16 répondants)				
a) est payé intégralement			0,00%	0
b) est payé partiellement			0,00%	0
c) est remis en congé intégralement			0,00%	0
d) est remis en congé partiellement			37,50%	6
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			62,50%	10
Autres bénéfiques : (16 répondants)			OUI	NON
Journées de maladie			93,75%	6,25%
Congés mobiles			75,00%	25,00%
Congés sociaux			100,00%	0,00%
Assurances collectives			100,00%	0,00%
Régime de retraite			100,00%	0,00%
Fond de formation / perfectionnement			75,00%	25,00%
Véhicule fourni			0,00%	100,00%
Remboursement automobile (km)			100,00%	0,00%
Frais de congrès			100,00%	0,00%
Congés pour la famille			18,75%	81,25%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres				
		Oui – Association cadre		13
		Oui – Syndicat		0
		non		3

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
1,38% MIN : -20,45% MAX : 7,06%

Population de 100 000 habitants et plus – Niveau 2 : Cadre ou professionnel

Population : 100 000 habitants et plus	Niveau 2 : Cadre ou professionnel			
Statut d'emploi : Permanent	70	Milieu	Villes	59
Contractuel	8		Arrondissements	16
			Services centraux	2
			Structures intermunicipales	1
Moyenne de la population :	515 744		Minimum	100 000
			Maximum	1 900 000
Moyenne du salaire brut en 2012	69 338\$		Minimum	12 000
			Maximum	105 000
Moyenne du salaire brut en 2013	72 457\$		Minimum	16 000
			Maximum	110 000
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012		----%	Minimum	---%
			Maximum	---%
b) 2012-2013		*2,76%	Minimum	-12,82%
			Maximum	*9,30%
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail	20,35	Années	Minimum	1
			Maximum	40
b) dans le domaine du loisir	18,30	Années	Minimum	0,5
			Maximum	40
c) au poste actuel	6,73	Années	Minimum	0,5
			Maximum	15
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur	34,63	heures	Minimum	30
			Maximum	40
b) réelles (en moyenne)	39,24	heures	Minimum	33,75
			Maximum	50
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	13,35%		Minimum	0,00%
			Maximum	42,86%
Politique du temps supplémentaire (78 répondants)				
		a) est payé intégralement	16,67%	13
		b) est payé partiellement	7,69%	6
		c) est remis en congé intégralement	46,15%	36
		d) est remis en congé partiellement	19,23%	15
		e) aucune remise, ni en argent ni en congé	28,21%	22
Autres bénéfices : (76 répondants)			OUI	NON
		Journées de maladie	85,53%	14,47%
		Congés mobiles	78,95%	21,05%
		Congés sociaux	81,58%	18,42%
		Assurances collectives	92,11%	7,89%
		Régime de retraite	97,37%	2,63%
		Fond de formation / perfectionnement	75,00%	25,00%
		Véhicule fourni	2,63%	94,74%
		Remboursement automobile (km)	94,74%	5,26%
		Frais de congrès	78,95%	21,05%
		Congés pour la famille	27,63%	72,37%
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres				
		Oui – Association cadre		28
		Oui – Syndicat		46
		non		4

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
6,61% MIN : -12,82% MAX : 89,82%

Population de 100 000 habitants et plus – Niveau 3 : Technicien

Population 100 000 habitants et plus	Niveau 3 : Technicien			
Statut d'emploi : Permanent	19	Milieu	Villes	24
	6		Arrondissements	1
			Services centraux	-
			Structures intermunicipales	-
<hr/>				
Moyenne de la population :	606 945		Minimum	101 000
			Maximum	1 900 000
<hr/>				
Moyenne du salaire brut en 2012	55 775\$		Minimum	32 000
			Maximum	70 000
<hr/>				
Moyenne du salaire brut en 2013	57 364\$		Minimum	35 000
			Maximum	70 000
<hr/>				
Moyenne des augmentations salariales :				
a) 2011-2012	----	%	Minimum	----
			Maximum	----
b) 2012-2013	*2,98%		Minimum	-8,57%
			Maximum	*11,11%
<hr/>				
Moyenne d'années d'expérience :				
a) sur le marché du travail	17,88	Années	Minimum	1
			Maximum	41
b) dans le domaine du loisir	15,92	Années	Minimum	1
			Maximum	41
c) au poste actuel	5,35	Années	Minimum	0,5
			Maximum	15
<hr/>				
Moyenne d'heures de travail par semaine :				
a) prévues par l'employeur	35,09	Heures	Minimum	33,45
			Maximum	40
b) réelles (en moyenne)	37,84	Heures	Minimum	33,45
			Maximum	60
c) % accomplies en dehors des heures de bureau	7,57%		Minimum	0,0%
			Maximum	71,43%
<hr/>				
Politique du temps supplémentaire (24 répondants)				
a) est payé intégralement			16,67%	4
b) est payé partiellement			8,33%	2
c) est remis en congé intégralement			66,67%	16
d) est remis en congé partiellement			8,33%	2
e) aucune remise, ni en argent ni en congé			0,00%	0
<hr/>				
Autres bénéfiques: (24 répondants)			OUI	NON
	Journées de maladie		70,83%	29,17%
	Congés mobiles		70,83%	29,17%
	Congés sociaux		91,67%	8,33%
	Assurances collectives		91,67%	8,33%
	Régime de retraite		91,67%	8,33%
	Fond de formation / perfectionnement		70,83%	29,17%
	Véhicule fourni		4,17%	95,83%
	Remboursement automobile (km)		95,83%	4,17%
	Frais de congrès		50,00%	50,00%
	Congés pour la famille		33,33%	66,67%
<hr/>				
Membre d'un syndicat ou d'une association de cadres		Oui – Association cadre		0
		Oui – Syndicat		25
		Non		0

* Moyenne des augmentations salariales (2012-2013) : Avec les valeurs aberrantes de < -15% et > que 15% :
4,48% MIN : -8,57% MAX : 20,63%

ANNEXE A – Recommandations pour une éventuelle réédition de l'étude

Étude du traitement des professionnels en loisir 2013

Recommandations pour 2015

Suite à l'étude de 2013 et à une analyse du questionnaire utilisé pour recueillir les données, voici quelques pistes et recommandations de l'équipe de travail. Elles pourront être lues par l'équipe qui sera chargée de conduire l'étude en 2015, dans le but d'enrichir les résultats de l'étude et de faciliter la méthode de travail.

- 1- Il est recommandé pour 2015 d'élargir et d'actualiser les indicateurs à l'étude. L'équipe de travail suggère d'ajouter les indicateurs suivants aux études postérieures à celle de 2013, car leur analyse révèle des tendances importantes des travailleurs en loisir municipal :

Indicateur	Pertinence et remarques
- Sexe	- L'étude a révélé qu'une importante proportion des travailleurs en loisir municipal de 45 ans et moins sont des femmes, alors que c'est le contraire pour les travailleurs de plus de 45 ans. Aussi, on remarque la tendance qu'il y a moins de femmes, encore de nos jours, qui occupent des postes de cadres importants.
- Âge	- L'âge des travailleurs en loisir municipal dans le cadre de cette étude permettrait de répondre à plusieurs questions critiques, comme par exemple : « Y-a-t-il un grand mouvement de départs à la retraite imminent? » ou « Les jeunes diplômés retournent-ils travailler dans leur région après leurs études » ou « Les travailleurs en loisir municipal ont-ils besoin de plus de formation vu leur moyenne d'âge très jeune? ».
- Dernier niveau de scolarité complété	- Intéressant à connaître pour bien cerner les prérequis exigés par les différents milieux, dans une société qui exige de plus en plus une reconnaissance académique.
- Nombre d'années de travail pour la municipalité qui est actuellement l'employeur	- Intéressant pour évaluer le potentiel de rétention des différents milieux, ainsi que pour évaluer une « loyauté » des travailleurs en loisir municipal.

- 2- Il est recommandé pour 2015 de modifier le choix de réponse pour l'indicateur suivant, les conditions ayant changé avec les années :

Indicateur	Raison du changement suggéré
- Bénéfices obtenus de l'employeur autre que le salaire	- Nous proposons d'ajouter trois possibilités de réponses, en plus de conserver les dix catégories existantes : - Le téléphone cellulaire fourni. - Remboursement partiel ou total de frais d'activités de « mise en forme ». - Horaire de travail flexible

- 3- Il est recommandé pour 2015, dans le cas où le questionnaire en ligne est encore une fois produit à partir du logiciel BIQ (logiciel de création de banque de questions de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)), d'utiliser seulement des questions ouvertes ou des questions à choix multiples avec seulement la possibilité de cocher une réponse. Nous recommandons d'éviter les questions à choix multiples dans lesquelles le répondant peut cocher plus d'une réponse. Cette recommandation est faite afin de faciliter le traitement ultérieur des données une fois leur transfert sur l'outil Excel. Les questions à réponses multiples donnent des résultats qui sont très difficiles à analyser efficacement.
- 4- Il serait pertinent de revoir la typologie utilisée pour la classification des emplois. Celle-ci se limite à trois choix : cadres supérieurs, cadres et professionnels ainsi que techniciens. Il serait bien de scinder la deuxième catégorie, distinguant ceux avec un poste de cadre bien défini et ceux qui ont un poste de conseiller.
- 5- Voici finalement à quoi pourrait ressembler le questionnaire utilisé en 2015 :

Question et choix de réponse :	Indicateur
1- Vous êtes : (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Une femme • Un homme 	- Sexe
2- Quelle est votre année de naissance : (question ouverte)	- Âge
3- Quel est votre dernier niveau de formation complété? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • D.E.S. Diplôme d'études secondaires • D.E.C. Diplôme d'études collégiales • Formation collégiale technique • Certificat d'études universitaires de premier cycle • BACC Études universitaires de premier cycle • Maîtrise ou D.E.S.S. – Études universitaires de deuxième cycle • Doctorat ou post-doctorat – Études universitaires de troisième cycle 	- Niveau de formation complété
4- Quel type de poste occupez-vous au sein de votre service de loisir? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Cadre supérieur • Cadre ou professionnel • Technicien 	- Profil du poste occupé actuellement
5- Quel est votre statut d'emploi? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Contractuel • Permanent 	- Statut d'emploi
6- Combien d'années d'expérience sur le marché du travail aviez-vous au 1er janvier 2015? (question ouverte)	- Expérience de travail
7- Combien d'années d'expérience dans le domaine du loisir (rémunéré ou bénévole) aviez-vous au 1er janvier 2015? (question ouverte)	- Expérience en loisir
8- Combien d'années d'expérience à votre poste actuel aviez-vous au premier janvier 2015? (question ouverte)	- Expérience au poste actuel
9- Combien d'années d'expérience pour la municipalité qui est actuellement votre employeur aviez-vous au 1 ^{er} janvier 2015? (question ouverte)	- Expérience dans le milieu de travail actuel
10- Combien d'heures par semaine votre contrat d'embauche prévoit-il à votre horaire? (question ouverte)	- Heures de travail prévues/semaine
11- Combien d'heures par semaine passez-vous réellement à travailler (en moyenne)? (question ouverte)	- Heures de travail réelles/semaine
12- Faites-vous partie d'une association de cadres ou d'un syndicat? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui – Association de cadre • Oui – Syndicat • Non 	- Affiliation à une association syndicale ou patronale.
13- Vous travaillez pour: (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Une ville • Une structure décentralisée (arrondissement, secteur, BML, ...) • Service central (d'une ville comportant une structure décentralisée) • Structure intermunicipale 	- Nature de l'employeur

14- Quelle est la population de la ville ou de la municipalité où vous travaillez - en nombre d'habitants approximativement? (s'il s'agit d'une structure intermunicipale, additionnez les populations des municipalités) : (question ouverte)	- Population de la municipalité desservie
15- À combien est estimé votre salaire brut annuel en 2015? (entrez un nombre, ex: 35000) / (question ouverte)	- Salaire annuel brut 2015
16- Quel était votre salaire brut annuel en 2014? (entrez un nombre, ex: 35000) / (question ouverte)	- Salaire annuel brut 2014
17- Quel était votre salaire brut annuel en 2013? (entrez un nombre, ex: 35000) / (question ouverte)	- Salaire annuel brut 2013
18- Votre employeur vous fait bénéficier de journées de maladie? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
19- Votre employeur vous fait bénéficier de congés mobiles? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
20- Votre employeur vous fait bénéficier de congés sociaux (naissance/adoption, mariage, déménagement, ...) (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
21- Votre employeur vous fait bénéficier d'assurances collectives? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
22- Votre employeur vous fait bénéficier d'un régime de retraite? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
23- Votre employeur vous fait bénéficier de fonds de formation/perfectionnement? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
24- Votre employeur vous fait bénéficier d'un véhicule fourni? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
25- Votre employeur vous fait bénéficier de système de remboursement automobile au kilométrage? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
26- Votre employeur vous fait bénéficier de remboursement pour frais de congrès? (choix de réponse simple) <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	

<p>27- Votre employeur vous fait bénéficier de congés pour la famille? (choix de réponse simple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
<p>28- Votre employeur vous fait bénéficier d'horaires flexibles? (choix de réponse simple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
<p>29- Votre employeur vous fait bénéficier d'un téléphone cellulaire fourni? (choix de réponse simple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
<p>30- Votre employeur vous fait bénéficier de remboursement pour frais de mise en forme? (choix de réponse simple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Oui • Non 	
<p>31- Quelle est la politique prévue dans votre contrat de travail concernant le temps supplémentaire? (choix de réponse simple)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est payé intégralement • Est payé partiellement • Est remis en congé intégralement • Est remis en congé partiellement • Système de remise mixte entre congés et paiement • Aucune remise, ni en argent ni en congé 	<p>- Modalités de la politique de temps supplémentaire</p>